



## Bulletin Mensuel n° 1/2009 Janvier 2009

### EDITORIAL

### 2008: une année-type pour l'adoption internationale?

*En jetant un regard sur les événements qui ont marqué le monde de l'adoption au cours de l'année passée, il est frappant de constater combien 2008 a vu se côtoyer à la fois des progrès importants, en même temps qu'ont pu se développer des initiatives malheureuses. Petit tour d'horizon en guise de bilan.*

L'évolution de l'adoption internationale à travers le monde présente à l'observateur deux facettes très opposées : d'un côté, de nombreux progrès et initiatives encourageantes ont jalonné l'année passée, de l'autre, de mauvaises pratiques et abus continuent d'entacher bien des procédures. Ces deux mouvements opposés semblent être le résultat d'une évolution qui voit à la fois les Etats d'origine mieux défendre les intérêts des enfants adoptables et adoptés, alors que les Etats d'accueil cherchent désespérément à juguler le nombre de candidats à l'adoption, tout en mettant en place des moyens visant à mieux réguler les procédures.

#### Des avancées encourageantes

Parmi les bonnes nouvelles de 2008, l'entrée en vigueur de la Convention de La Haye aux Etats-Unis est incontestablement une étape essentielle vers un meilleur encadrement des procédures à travers le monde (bulletin 4/2008). Même s'il reste bien des questions ouvertes, même si plusieurs pays d'origine majeurs par le nombre d'enfants adoptés par les américains sont des pays non signataires de la Convention, il devenait essentiel que le premier pays adoptant du monde (en chiffres absolus) intègre le système conventionnel multilatéral de protection des enfants. A noter qu'en 2008, la Convention de La Haye est également entrée en vigueur aux Seychelles.

Parmi les initiatives positives, rappelons l'introduction de cours obligatoires de préparation à l'adoption internationale en Suède, l'élaboration de Lignes Directrices pour les services post-adoption par l'organisation ChildONEurope, (bulletin 1/2008), l'adoption d'une nouvelle loi sur l'adoption en Espagne et au Guatemala [bulletin 2/2008], ainsi que celle de la nouvelle Convention Européenne en matière d'adoption des enfants (bulletin 6/2008 et 11-12/2008).

Sur un plan plus politique, 2008 a vu plusieurs Etats d'origine prendre des mesures, parfois drastiques, afin de mieux gérer les adoptions. Ainsi, le Congo, la Zambie, le Togo ont imposé des restrictions, totales ou partielles, pour limiter voire suspendre les procédures d'adoption. La Lettonie, les Philippines et la Hongrie ont quant à elles affiné le profil des enfants adoptables internationalement. Ce type de décisions qui tend à se multiplier souligne que les pays d'origine assument de plus en plus leurs choix et prennent les mesures nécessaires pour les défendre.

#### Et des tendances inquiétantes

Les statistiques 2007 ont clairement montré une augmentation du nombre d'états d'origine potentiels à travers le monde, avec une forte augmentation du nombre de pays du continent africain (bulletin 7-8/2008). Si la multiplication des contextes légaux, sociaux et culturels constitue déjà un défi important pour les pays

d'accueil, « l'exploration » de nouveaux pays, qui, par définition, n'ont pas ou peu d'expérience en matière d'adoption internationale, peut faire craindre l'apparition d'abus. Par ailleurs, on constate également que des pays plus « traditionnels » (Ethiopie, Vietnam, Cambodge, Népal, Guatemala) continuent de subir des pressions inacceptables pour reprendre ou pour augmenter le nombre d'adoptions internationales. D'autres pays, fragiles en termes de protection de l'enfance, font également l'objet de sollicitations exagérées, comme le Liberia, Haïti ou le Kirghizstan par exemple. Si la communauté des organisations internationales (UNICEF) et des organisations non gouvernementales (Save the Children, Terre des Hommes, SSI) ont consenti d'importants efforts pour accompagner ces Etats dans la mise en œuvre de système de protection de l'enfance approprié, on ne peut que répéter que c'est bien aux Etats d'accueil d'assumer leur part de responsabilité en soutenant ces pays dans leurs réformes et en leur laissant le temps de les mettre en place.

### **Un paradoxe sans fin**

L'adoption internationale est un domaine fascinant, car elle interdit les solutions simples et les réflexions faciles. Sa pratique quotidienne

renvoie chacun d'entre nous à ce paradoxe qui nous rappelle que si le monde était parfait, l'adoption internationale perdrait sa raison d'être. Des progrès extraordinaires ont été accomplis sur une période relativement courte pour un domaine aussi complexe, et chaque année amène des sources de satisfaction. Que peut-on espérer de l'année à venir ? Certains chantiers en cours sont de bon augure. Ainsi par exemple, après de nombreuses années de pratiques irrégulières de l'adoption, le Guatemala a entrepris récemment de grandes réformes de son système de protection des enfants privés de famille qu'il va devoir mettre en œuvre au cours de l'année (voir p. 5). Par ailleurs, le SSI/CIR est d'ores et déjà engagé sur des projets majeurs visant à soutenir les réformes dans plusieurs pays d'origine. Il n'en demeure pas moins que les questions récurrentes telles que la protection des enfants délaissés et la place de l'adoption nationale dans les pays d'accueil, l'image de l'adoption internationale véhiculée par les médias ou encore la sensibilisation des candidats à l'adoption aux réalités des pays d'origine et des besoins des enfants adoptables, vont rester des sujets délicats qui demanderont notre engagement et notre enthousiasme ! Avec nos meilleurs vœux pour la nouvelle année,

L'équipe du SSI/CIR  
Janvier 2009